Les milieux humides au coeur des stratégies territoriales

SITE NAUTIQUE DE VAIRES-TORCY / MARNE-LA-VALLÉE

21 ET 22 MAI 2025

HYDRO EXPO #4

SALON DE L'ENTRETIEN ET DE L'AMÉNAGEMENT DES ENVIRONNEMENTS AQUATIQUES

crédit : N.Boulard

ANEB
ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DES BASSINS

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITÉ, DE LA FORÊT, DE LA MER ET DE LA PÊCHE
Liberté
Égalité
Fraternité

Pôle-relais Zones Humides

OFB
OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

centre de ressources Milieux humides

I - Une politique nationale en faveur des milieux et de leur restauration

Ministère de la Transition écologique

ANEB
ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DES BASSINS

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITÉ, DE LA FORÊT, DE LA MER ET DE LA PÊCHE
Liberté Égalité Fraternité

Pôle-relais Zones Humides

OFB OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

centre de ressources Milieux humides

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

Qu'est-ce qu'une zone humide ?

Ce sont des zones de transition entre la terre ferme et l'eau libre.
Leurs caractéristiques principales sont :

- la présence d'eau douce, saumâtre ou salée ;
- un sol saturé en eau (de manière permanente ou temporaire);
- la présence d'espèces animales et végétales caractéristiques des milieux humides (roseaux, amphibiens...).

En droit français (art. L.211-1 du code de l'environnement), les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

Les zones humides : une grande diversité

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE
Liberté
Égalité
Fraternité

Elles sont multi-fonctionnelles et rendent d'immenses services

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

Les principales menaces sur les zones humides :

1. l'aménagement des cours d'eau (travaux de recalibrage, curage, rupture des continuités écologiques latérale ou longitudinale, endiguement...) ;
2. les prélèvements excessifs d'eau, notamment dans les cours d'eau et leurs nappes d'accompagnement ;
3. le drainage ;
4. le remblai ;
5. la mise en eau ;
6. l'intensification ou déprise agricole ;
7. la plantation de peupliers ;
8. la propagation des espèces exotiques envahissantes.

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

- **PLANS NATIONAUX MILIEUX HUMIDES DEPUIS 2015… LES MILIEUX HUMIDES SONT A LA FOIS :**
  - **AU CŒUR DES SOLUTIONS A APPORTER AUX CRISES QUE NOUS TRAVERSONS …**
  - **DES OBJETS ET DES ESPACES TRES CONVOITES …**

- **PNMH4 :**
  - **4ème PLAN NATIONAL MILIEUX HUMIDES : POURSUITE / RENFORCEMENT DES ACTIONS PRIORITAIRES IDENTIFIEES**
  - **VOLET DE LA STRATEGIE NATIONALE BIODIVERSITE 2030**
  - **LIE A D'AUTRES STRATEGIES NATIONALES : STRATEGIE AIRES PROTEGEES, PLAN EAU, … PLAN NATIONAL DE RESTAURATION A VENIR**

- **DE NOMBREUX ACTEURS IMPLIQUES :**
  - **ETAT ET SES E.P. : NOTAMMENT AGENCES DE L'EAU ET OFB – et son centre de ressources, MAIS AUSSI MNHN, CONSERVATOIRE DU LITTORAL, ONF…**
  - **GESTIONNAIRES D'ESPACES NATURELS**
  - **COLLECTIVITES ET ORGANISMES SPECIFIQUES**

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

1/ Protéger

-AIRES PROTEGEES

-ACQUISITIONS

-RESEAU DE SITES RAMSAR

-PROTECTION DES ESPECES

-POLICE DE L'EAU

-OUTILS FINANCIERS / FONCIERS

2/ Restaurer et gérer

-RESTAURATION MH / COURS D'EAU

-GESTION

-CIRCULATION PISCICOLE MARAIS ET LAGUNES

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

REGLEMENT EUROPEEN RESTAURATION DE LA NATURE

> Restauration écologique = rétablir le bon fonctionnement écologique d'un écosystème, en réduisant ou levant des pressions, en réalisant des travaux de génie écologique…

> OBJECTIFS CONCERNANT LES MILIEUX AQUATIQUES / HUMIDES :

- **Restauration d'habitats d'intérêt communautaire dégradés (article 4)**
  → Restauration de 30% de la surface des HIC dégradés d'ici 2030
- **Obstacles en cours d'eau (article 9)**
  → 25 000 km de rivière à écoulement libre d'ici 2030 (FFR), à l'échelle de l'UE
- **Tourbières agricoles (article 11**)
  → Restauration des tourbières drainées sur au moins 30% - par remise en eau

➢ CONSULTATION DU PUBLIC :

LANCEMENT 23/05 POUR UNE DUREE DE 3 MOIS / ATELIERS TERRITORIAUX

➢ PROJET DE PLAN NATIONAL :

FIN 2025 (POUR MISE EN ŒUVRE 2027)

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

1/ Approches stratégiques

-STRATEGIES TERRITORIALES

-GEMAPI

2/ Niveaux UE et international

3/ Mobiliser les acteurs

-AGRICULTURE / PISCICULTURE D'ETANGS / FORÊT-SYLVICULTURE / CHASSE / TOURISME-SPORTS

-LABELS BAS CARBONE

-COMMUNICATION / SENSIBILISATION / EDUCATION

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

1/ Développer et rendre accessible la connaissance = structuration des outils

-CARTOGRAPHIES

-INVENTAIRES

-PLATEFORME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE

2/ Améliorer les savoirs scientifiques et techniques

-PÔLE DE COMPETENCES

-RAPPROCHEMENT GESTIONNAIRES / CHERCHEURS + INNOVATION – GENIE ECOLOGIQUE

3/ Mieux évaluer l'état

-ONB / OBSERVATOIRES LOCAUX

-SUIVI EVOLUTION : OUTIL MHéO

-EVALUATION SERVICES RENDUS

INGÉNIERIE ET GÉNIE ÉCOLOGIQUES

La gouvernance au niveau national

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITÉ, DE LA FORÊT, DE LA MER ET DE LA PÊCHE
Liberté Égalité Fraternité

Pilotage stratégique : appui à la structuration nationale et orientations stratégiques

La diversité des acteurs représentés au sein de l'A-IGEco

syndicats et fédération professionnelles, réseaux mixtes et chercheurs, clusters et pôles de compétitivité, associations, gestionnaires…

Une organisation dédiée pour les entreprises

120 adhérents en 2023

Un outil : le centre de ressources OFB

INGÉNIERIE ET GÉNIE ÉCOLOGIQUES

Les outils à disposition ou à venir

Qualité

- Les normes AFNOR :

-conduite de projet de génie écologique – 2022 - NF X10-900

-conduite d'un état initial de la biodiversité dans le cadre d'un projet. 2023 - NF X32-102

- Les règles professionnelles :

-travaux de génie écologique : N.C.4-R0

-travaux de génie végétal : N.C.1-R0

- La qualification des entreprises Kalisterre

Aide à la commande publique

- Prix du génie écologique tous les deux ans depuis 2014
- Guide pour la rédaction des cahiers des charges des travaux de génie écologique (UNEP/UPGE/FNTP) – fin 2025
- Marque Végétal Local : Guide Végétal Local
- Mallette pédagogique d'aide à la commande publique à destination des élus : 2026

Sourcing

- Annuaire des entreprises études et travaux - *https://www.genieecologique.fr/recherche-ent-ge*

Ressources

- Centre de Ressources Génie Ecologique (OFB) : CDR
- Centre Adaptation au Changement Climatique : CRACC
- Malette Pédagogique SafN (OFB) : Outil interactif
- Lauréats du prix du génie écologique : https://a-igeco.fr/actions/prix-du-genie-ecologique/
- Catalogue solutions fondées sur la nature : https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/solutions-fondees-nature

INGÉNIERIE ET GÉNIE ÉCOLOGIQUES

Souhait d'un changement d'échelle

Un nouveau souffle : vers une feuille de route nationale Horizon 2030 !

Notre ambition : **En 2030, les compétences et outils de l'ingénierie et du génie écologique sont mobilisés, autant que possible, pour répondre à l'enjeu de transition écologique et climatique des territoires et garantir des projets de qualité dans l'ensemble des espaces, remarquables ou ordinaires, protégés ou non, en métropole et territoires ultramarins**

- Développer une économie durable, non délocalisable, autour « du vivant pour le vivant »
- Prendre en compte les évolutions climatiques et la trajectoire de réchauffement (TRACC)
- Disposer d'acteurs structurés et compétents
- Sécuriser la commande et proposer une offre lisible aux maitres d'ouvrages
- Garantir des projets robustes et de qualité

Cible : ensemble des acteurs publics, associatifs ou privés spécialisés ou non

=> Donner des outils pour améliorer les pratiques qui font appel à l'ingénierie écologique.

II - Une stratégie de gestion des milieux humides à intégrer dans une gouvernance globale eau, biodiversité et aménagement

ANEB – Association nationale des élus des bassins

ANEB
ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DES BASSINS

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITÉ, DE LA FORÊT, DE LA MER ET DE LA PÊCHE
Liberté Égalité Fraternité

Pôle-relais Zones Humides

OFB OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

centre de ressources Milieux humides

ANEB

ASSOCIATION NATIONALE
DES ÉLUS DES BASSINS

Une stratégie de gestion des milieux humides à intégrer dans une gouvernance globale eau, biodiversité et aménagement

Cyrielle BRIAND
Directrice adjointe
ANEB

ANEB

ASSOCIATION NATIONALE
DES ÉLUS DES BASSINS

- L'ANEB est une fédération d'élus et d'acteurs institutionnels.
- L'ANEB défend la mise en place sur tout le territoire national d'une gestion **équilibrée**, **durable** et **intégrée** de l'eau et des milieux aquatiques par **bassin versant**, inscrite au cœur des **enjeux d'aménagement** du territoire, de **préservation de la biodiversité** et d'adaptation aux **changements climatiques**.

L'ANEB, C'EST **PLUS DE 200 ÉLUS** ET **50 SYNDICATS SPÉCIALISÉS**

Structures membres de l'ANEB

au 31 décembre 2024

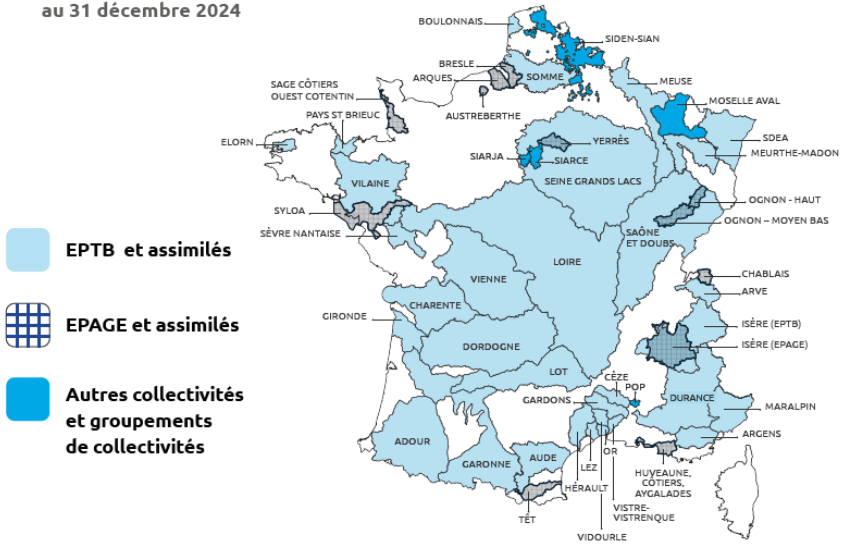

L'ANEB co-pilote le Pôle-relais Mares et vallées alluviales

Autres membres de l'ANEB

Associations territoriales et nationales

Les soutiens

Pourquoi intégrer la stratégie Zones Humides dans une Gouvernance globale de l'eau, de la biodiversité et de l'aménagement

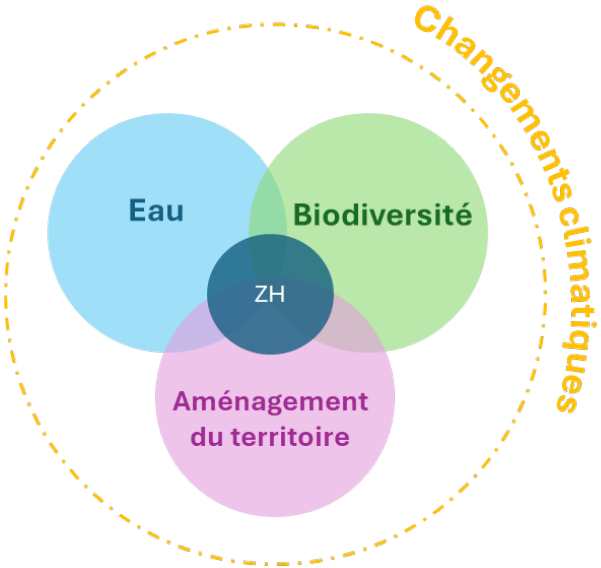

Les SERVICES des ZONES HUMIDES

- **Régulation hydrologique** (crues, sécheresses)
- **Épuration naturelle** des eaux
- **Biodiversité exceptionnelle**
- **Stockage carbone** & régulation climatique

Approche transversale indispensable

- ☑ **Préserver les zones humides et leurs services écosystémiques sur le long terme**
- ☑ **Éviter les conflits d'usage**
- ☑ **Renforcer la résilience des territoires face au changements climatiques**

ANEB
ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DES BASSINS

Zones humides et **SAGE**

Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

ANEB
ASSOCIATION NATIONALE
DES ÉLUS DES BASSINS

Zones humides et **SAGE**

- Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
- Outils stratégiques de **planification locale de la gestion de l'eau**
- Echelle du bassin versant
- Elaboré par une Commission Locale de l'Eau (CLE)

- Objectif : équilibre durable entre protection des milieux aquatiques et satisfaction des usages – gestion concertée

- *Compatible avec le SDAGE*

- Constitué de 2 documents :
  - Le PAGD : Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de l'eau : Dispositions
  - Le Règlement : opposable par conformité) l'administration et aux tiers : Règles

2/3 des SAGE

incluent au moins 1 règle sur les zones humides

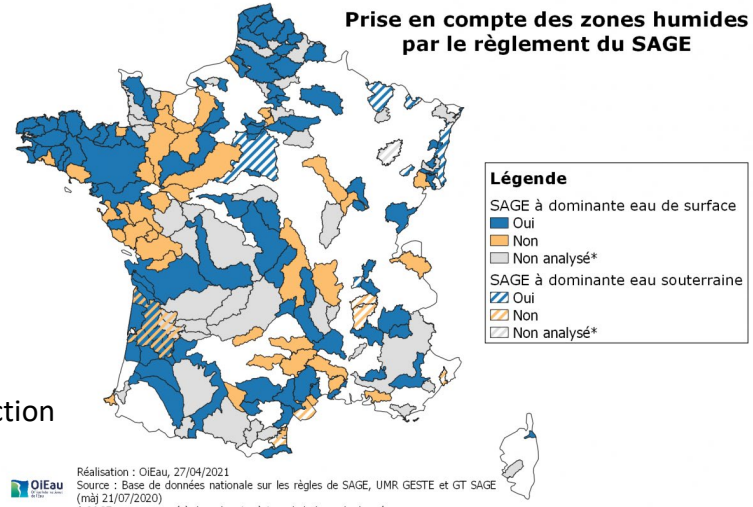

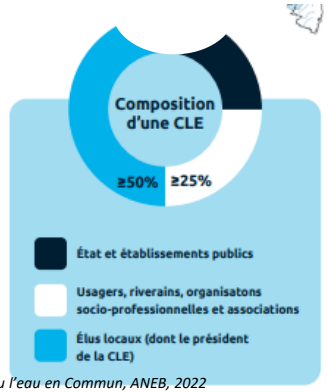

Livre Bleu l'eau en Commun, ANEB, 2022

ANEB
ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DES BASSINS

Zones humides et **SAGE**

Exemple du SAGE Vallée de la Garonne - Porté par le SMEAG

ZH : Thématique prioritaire du SAGE vallée de la Garonne

- Thématique transversale (biodiversité, ressource en eau, inondation, changement climatique)
- Travaux et études menés spécifiquement sur ce volet depuis 2013 : amélioration de la connaissance
- Animation des dispositions avant même l'approbation du SAGE (2020)

PGADD composé de 110 dispositions
→ dont **8 dispositions** concernant les ZH
Règlement composé de 2 règles
→ dont **1 règle** spécifique aux enjeux ZH

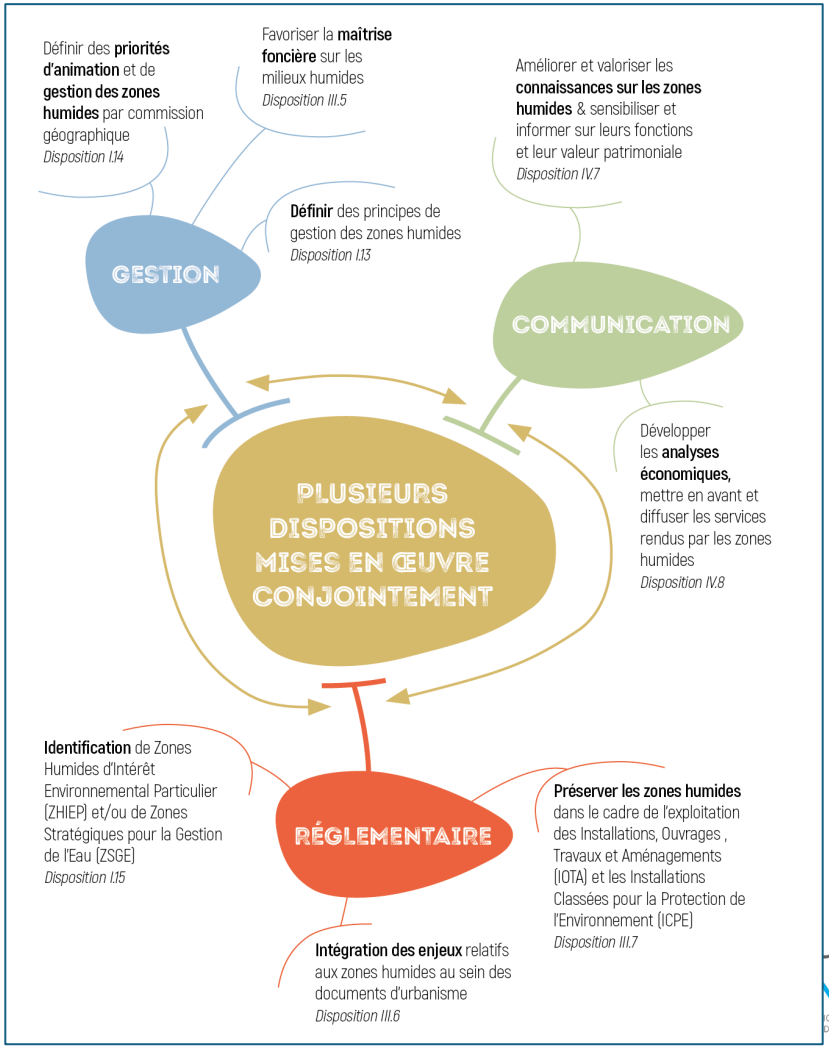

en savoir plus

Exemple du SAGE Vallée de la Garonne - Porté par le SMEAG

ZH : Thématique prioritaire du SAGE vallée de la Garonne

- Thématique transversale (biodiversité, ressource en eau, inondation, changement climatique)
- Travaux et études menés spécifiquement sur ce volet depuis 2013 : amélioration de la connaissance
- Animation des dispositions avant même l'approbation du SAGE (2020)

PGADD composé de 110 dispositions
→ dont **8 dispositions** concernant les ZH
Règlement composé de 2 règles
→ dont **1 règle** spécifique aux enjeux ZH

Les zones humides soumises à la règle n°1 du SAGE sont consultables sur **l'Observatoire Garonne**

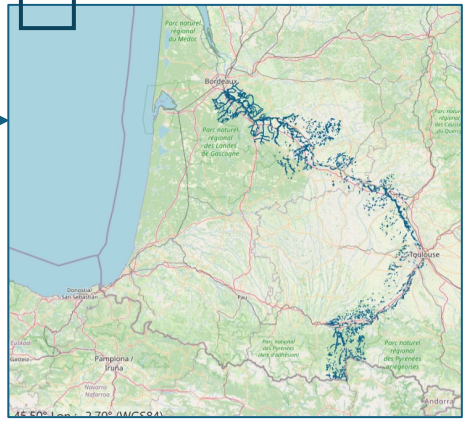

smeag SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES & D'AMÉNAGEMENT DE LA GARONNE

sage Schéma d'Aménagement & de Gestion des Eaux Vallée de la Garonne

en savoir plus

ANEB ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DES BASSINS

Zones humides et Documents d’urbanisme

ANEB
ASSOCIATION NATIONALE
DES ÉLUS DES BASSINS

Zones humides et **Documents d'urbanisme**

Le SAGE, passerelle entre gestion de l'eau et planification urbaine

- Lien de compatibilité entre les SAGE et les SCoT (ou PLU(i) en l'absence de SCoT)
- Renforcé avec le décret SAGE du 2 décembre 2024

Les SCoT doivent :

- **Traduire les orientations des SAGE** dans leurs propres documents (DOO).
- **Limiter ou interdire l'urbanisation dans les zones humides identifiées** par le SAGE.
- **Assurer la cohérence territoriale** entre gestion de l'eau, aménagement et préservation de la biodiversité.

- Au moins un représentant de structure porteuse de SCOT siègera en CLE (R.212-30 CE)
- Une notice expliquant comment intégrer les dispositions et règles des SAGE aux documents d'urbanisme est intégrée au PAGD à l'occasion de la prochaine révision du SAGE (R.212-46 CE) et doit être intégrée parmi les annexes des PLU(i) (R.151-53 CU)
- **Les zones humides faisant l'objet d'une interdiction de destruction dans le règlement de SAGE et étant délimitées suffisamment précisément sont intégrées aux règlements de PLUi (R.212-47 CE) (R.151-31 CU)**
- Les SAGE sont ajoutés au porter-à-connaissance réalisé par l'Etat auprès des rédacteurs des documents d'urbanisme (R.132-1 CU)

>>> Accompagnement, sensibilisation, communication

→ quelques exemples d'actions et outils des bassins

ANEB
ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DES BASSINS

Exemple du SAGE Clain - Porté par l'EPTB Vienne

« Guide relatif à la prise en compte du SAGE Clain dans les documents d'urbanisme »

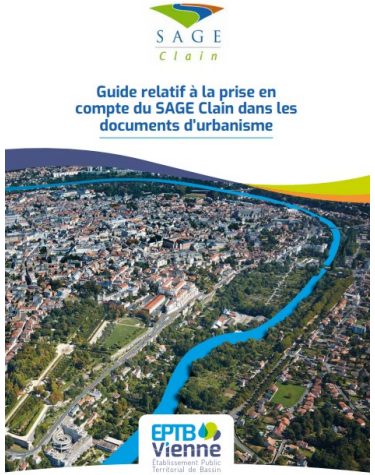

SCoT	
PAS (ancien PADD)	• Définir des objectifs de gestion des ZH et des têtes de bassin versant • Décliner les objectifs de préservation des têtes de bassin versant du SAGE Clain - à venir
DOO	• Mettre en avant le principe d'évitement de destruction des zones humides et mise en œuvre de la séquence ERC (objectifs et principes) • Fixer un objectif pour les PLU(i) d'inscrire en zone N les zones humides à protéger • Rappeler l'obligation de réaliser des inventaires de zones humides communaux en lien avec la disposition 8A-1 du SAGE « Réaliser des inventaires de terrain des zones humides »
Annexes (Ancien rapport de présentation)	• Rappeler les objectifs de préservation et de gestion du SAGE Clain • Inclure les inventaires de zones humides existants sur le territoire (ou s'il n'est pas réalisé, les enveloppes de probabilités issues de la prélocalisation sur le territoire du SAGE de 2013) comme réservoir de biodiversité dans la TVB du SCoT. Les parcelles non prospectées ou non humides doivent être identifiées par l'appellation « milieu humide ». • Décliner la cartographie des têtes de bassin versant du SAGE (à venir) à l'échelle du territoire • Définir des indicateurs de mise en oeuvre du PLU(i) liés à : › le taux de zones humides protégées sur le territoire ; › le taux d'application de zonage protecteurs de zones humides au niveau des PLU(i)

Objectif 8 du SAGE :
Restauration, préservation et gestion des zones humides et des têtes de bassin versant pour maintenir leurs fonctionnalités

PLU(i)	
Rapport de présentation	• Inclure les inventaires de zones humides existants sur le territoire (ou s'il n'est pas réalisé, les enveloppes de probabilités issues de la prélocalisation sur le territoire du SAGE de 2013) comme réservoir de biodiversité dans la TVB du PLU(i). Les parcelles non prospectées ou non humides doivent être identifiées par l'appellation « milieu humide ». • Identifier les zones d'alimentation des zones humides • Lors de l'évaluation environnementale, s'assurer de l'absence de zones humides potentielles et effectives dans les OAP et les Secteurs de Taille et de Capacité Limitée (STECAL). Passer outre pourrait conduire à un refus du projet dans le cadre d'instruction IOTA • Décliner la cartographie des têtes de bassin versant du SAGE (à venir) à l'échelle du territoire • Recherche de solutions alternatives d'évitement à la dégradation des zones humides par rapport à la définition des OAP sectorielles, justifier les choix retenus • Définir les modalités d'application de la séquence ERC au sein de l'évaluation environnementale • Définir un indicateur sur l'évolution de la surface de zones humides consommée ou non sur le territoire
PADD	• Fixer des orientations de préservation et de non dégradation des zones humides et des têtes de bassin versant du territoire en cohérence avec les dispositions du SAGE Clain • Fixer des orientations spécifiques aux cours d'eau qui permettront de préserver ces milieux ainsi que leur zone contributive avec éventuellement une cartographie montrant la stratégie de conservation et de gestion durable des zones humides
OAP	OAP thématique (exemple : OAP « TVB ») : • Définir des préconisations pour la restauration et/ou la gestion des zones humides au sein d'espaces réservés OAP sectorielle : • Rechercher de solutions alternatives d'évitement à la dégradation des zones humides lors de l'élaboration de projets d'aménagement. En présence de zones humides potentielles sur le secteur convoité, le pétitionnaire devra démontrer l'absence de zones humides pour réaliser son opération
Règlement	• Assurer la conservation des éléments du réseau hydrographique (ex. : fossés, art. L151-24 du CU) • Créer des espaces réservés pour la restauration et/ou gestion des zones humides • Etablir un zonage (zone N spécifique aux réservoirs de biodiversité notée Nb, zonage Nzh ou Azh), en identifiant les zones humides potentielles et avérées en tant que milieu humide
Annexes	RAS

EPTB Vienne Établissement Public Territorial de Bassin

SAGE Clain

en savoir plus

ANEB
ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DES BASSINS

Exemple du SAGE Garonne - Porté par le SMEAG

AG EAU : un nouvel outil d'aide à la décision sur l'aménagement et l'urbanisme

- outil interactif et innovant
- mis à la disposition des acteurs du terrain
- pour aller plus loin dans l'intégration de l'eau, les milieux aquatiques et les zones humides dans l'aménagement et l'urbanisme.

2 entrées possibles : eau et urbanisme

Fonctionnement de l'outil

AG.EAU recense un ensemble de recommandations pour mieux intégrer l'eau, les zones humides, les milieux associés et les dispositions du SAGE dans les SCoT et PLU(i).
Deux entrées sont possibles :

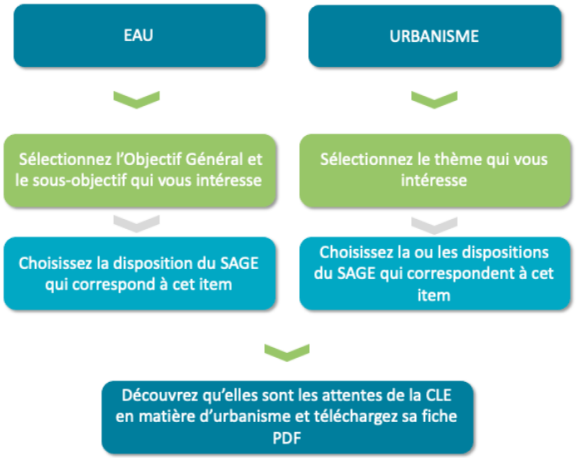

en savoir plus

OBSERVATOIRE DE L'EAU DU BASSIN DE L'ADOUR

Exemple du SAGE Adour Aval - Porté par l'EPTB Adour

Accompagnement à l'élaboration des documents d'urbanisme

SAGE Adour aval (2015)

Une base de données exhaustive sur les ZH à l'échelle du SAGE,
(photo-interprétation, cartographie et analyses pédologiques)
+ Hiérarchisation *(fonctionnalités / pressions)*
=> 2 catégories de ZH =>2 règles dans le SAGE

→ Fourniture des données, accompagnement méthodologique, sortie terrain avec les élus

PLUi MACS* (2020) **Maremne Adour Côte Sud*

Approche ambitieuse en matière de trame verte et bleue

→ Intègre les ZH identifiées par le SAGE dans la trame verte et bleue (TVB) du PLUi « secteurs à protéger pour des motifs écologique »
→ ZH classées dans un zonage spécifique « ZH »

Données ZH du SAGE

Inventaires dans le cadre du PLUi

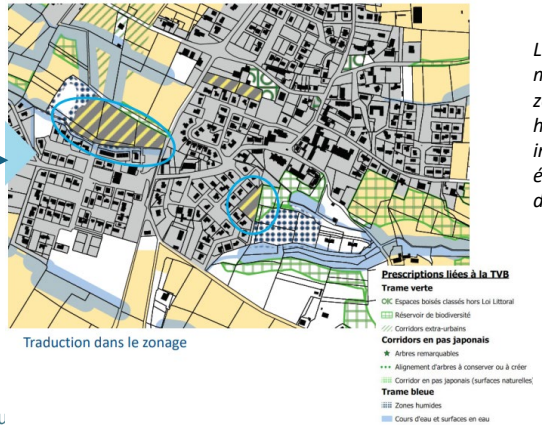

Traduction dans le zonage

La grande majorité des zones humides inventoriées écartées des projets

INSTITUTION ADOUR
Etablissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

sage ADOUR AVAL

Voir la présentation de l'EPTB et de la Commu
Maremne Adour côte Sud (colloque E-A-U,Toulouse, 2021)

ANEB
ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DES BASSINS

Appel à Manifestation d'Intérêt 2025-2026 lancé par la FédéSCoT

Accompagnement de 30 SCoT pour
- **la montée en compétence,**
- **l'amélioration des connaissances et**
- **la mobilisation d'un réseau d'acteurs par les porteurs de SCoT pour travailler sur les enjeux de biodiversité.**

ANEB partenaire du projet

SCoT Lauréats

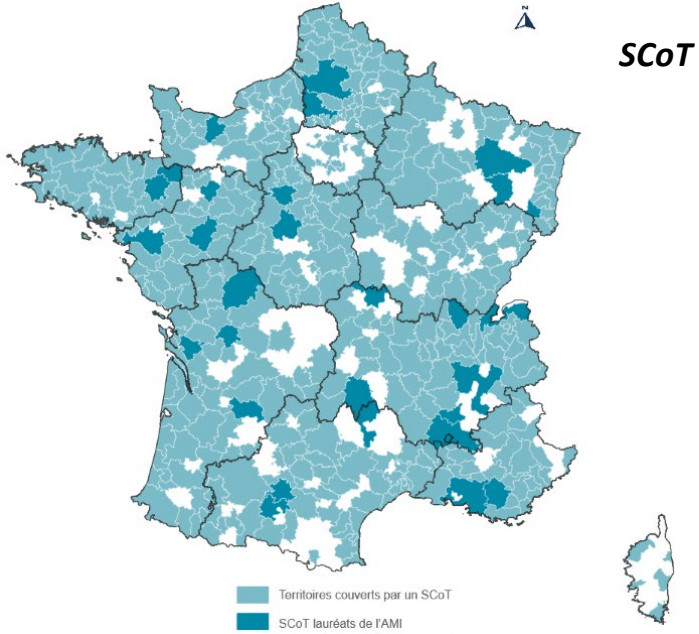

en savoir plus sur le projet

Zones humides et PTGE

Projet de territoire pour la gestion de l'eau

ANEB
ASSOCIATION NATIONALE
DES ÉLUS DES BASSINS

Zones humides et **PTGE**

Des écosystèmes précieux pour une gestion durable de la ressource

Diagnostic territorial
Identification des ZH (cartographie) et évaluation de leur rôle hydrologique – écologique - épuratoire

Scénarios d'actions
Identification des ZH comme Solutions fondées sur la nature

Financement
Mobilisation de financements pour la restauration et la préservation des zones humides

Suivi et évaluation
Suivi des superficies restaurées ou préservées en ZH

Gouvernance territoriale
Intégration des acteurs de la gestion des ZH dans la gouvernance des PTGE

ANEB
ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DES BASSINS

Intégrer la stratégie Zones Humides dans une
Gouvernance globale de l'eau, de la biodiversité et de l'aménagement

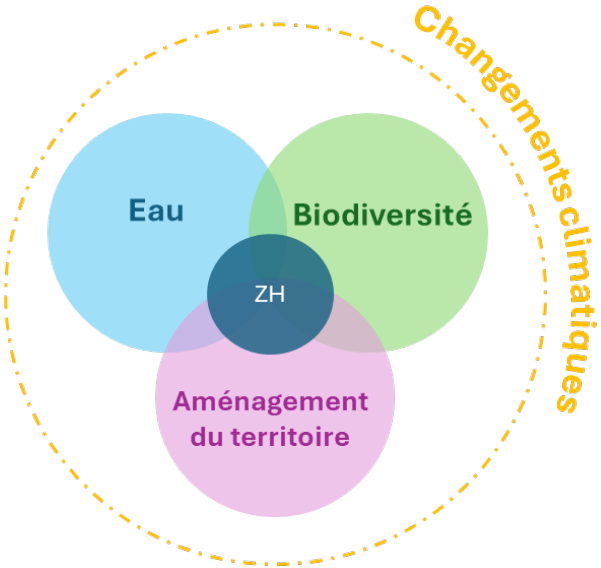

Merci de votre attention

https://bassinversant.org/

ANEB
ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DES BASSINS

III – Cinq Pôles pour vous accompagner

Les Pôles-relais Zones Humides
Le Centre de ressources Milieux Humides (OFB)

SITE NAUTIQUE DE VAIRES-TORCY / MARNE-LA-VALLÉE

21 ET 22 MAI 2025

HYDRO EXPO #4

SALON DE L'ENTRETIEN ET DE L'AMÉNAGEMENT DES ENVIRONNEMENTS AQUATIQUES

crédit : N.Boulard

ANEB
ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DES BASSINS

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITÉ, DE LA FORÊT, DE LA MER ET DE LA PÊCHE
Liberté Égalité Fraternité

Pôle-relais Zones Humides

OFB OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

centre de ressources Milieux humides

Pôle-relais
Zones Humides

5 Pôles-relais zones humides

des réseaux d'échanges entre acteurs

et des espaces de ressources accessibles à tous

Pôle-relais Mares et vallées alluviales
Pôle-relais lagunes méditerranéennes
Pôle-relais TOURBIÈRES
FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES
Pole-Relais Zones Humides Tropicales

3 MISSIONS

Animation de réseaux d'acteurs

Accompagnement technique

Production et mise à disposition de ressources

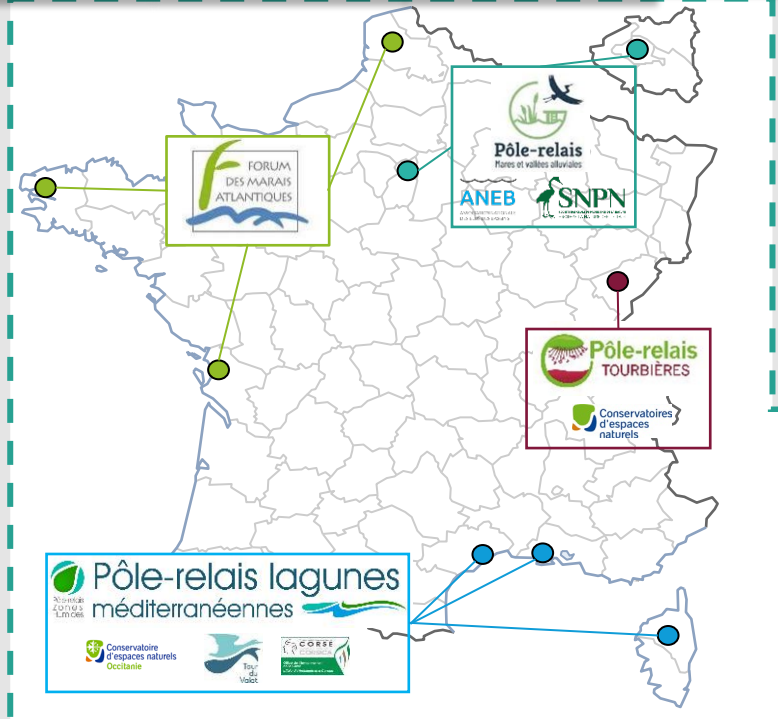

EN CHIFFRES

- Créés en 2001
- Reconnaissance attribuée par l'Etat et régie par une charte
- Piliers de la mise en œuvre de la **Stratégie CESP 2030** pour les zones humides de la France
- **6 sites internet** I **5 newsletters** I **30 000 documents** I **11 implantations** I **plus de 20 experts** à votre service
- Coordination par l'Office français de la biodiversité dans le cadre du Centre de ressources Milieux humides

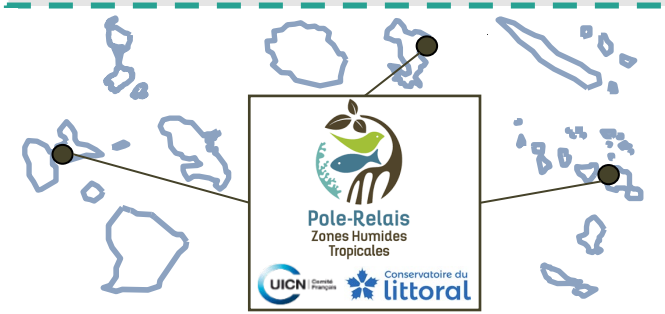

5 Pôles-relais zones humides

Pôle-relais Marais et vallées alluviales

Pôle-relais lagunes méditerranéennes

Pôle-relais TOURBIÈRES

Forum des marais atlantiques

Pole-Relais Zones Humides Tropicales

Réunir et diffuser les connaissances

Sollicitations et assistance technique

Mise en place de la CESP avec tous les acteurs du territoire

Diffusions d'actualités des acteurs locaux et les aspects réglementaires

Pôle-relais Zones Humides

centre de ressources Milieux humides

OFB Office français de la biodiversité

Renforcement des compétences mise ne place de formation sur les milieux humides

Cartographie d'acteurs Soutien aux acteurs territoriaux

Organisation de webinaires, webconférences

Pôle-relais Zones Humides

Ressources documentaires

Pôle-relais Mares et vallées alluviales

Pôle-relais lagunes méditerranéennes

Pôle-relais TOURBIÈRES

FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES

Pole-Relais Zones Humides Tropicales

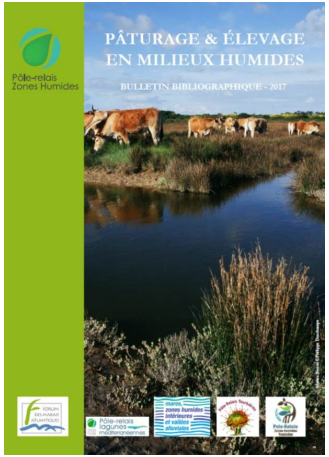

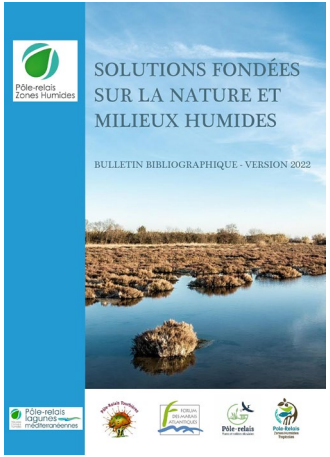

LES AUTRES THÉMATIQUES TRAITÉES

- **Connaissance des milieux humides** (Indicateurs environnementaux, Poissons, EEE, Sols, Continuité écologique, …)
- **Gestion des milieux humides** (Restauration/Réhabilitation, Séquence ERC, Inondations, Gestion forestière …)
- **Sensibilisation** (Outils pédagogiques, Expositions, Films, Littérature, Ouvrages essentiels …)
- **Sciences humaines et sociales** (Perception des milieux humides, Paysages, Fréquentation, Accessibilité …)

Pôle-relais Zones Humides

La stratégie CESP

Pôle-relais Mares et vallées alluviales · Pôle-relais lagunes méditerranéennes · Pôle-relais TOURBIÈRES · Forum des marais atlantiques · Pole-Relais Zones Humides Tropicales

Un engagement de la convention internationale de Ramsar : se doter d'un cadre d'action “CESP” mis au service de la préservation et de la restauration des milieux humides.

Cette stratégie donne les cadres :

- politique, scientifique et technique de réalisation ;
- de mobilisation des acteurs institutionnels (Etat, établissements publics, collectivités, associations, entreprises…)
- d’actions et d’évaluation de ces dernières.

Ramsar Convention sur les zones humides

Vision : "En 2030, les Français connaissent la valeur des zones humides et les territoires agissent pour les préserver et les restaurer".

Axe 1 : agir

Préserver, restaurer et gérer

Restauration et entretien des mares des Antilles

Objectifs spécifiques et résultats :

- Apporter un appui technique, une expertise et une aide à la maitrise d'ouvrage pour mieux préserver les mares.
- Animer, mettre en réseau, sensibiliser et diffuser l'information sur les mares des Antilles françaises
- Protéger et restaurer les mares.
- Expérimenter de nouvelles méthodes de restauration et d'entretien sur 12 mares afin d'élaborer le guide technique REMA.

LA CLÉ DU SUCCÈS
UNE FORTE MOBILISATION

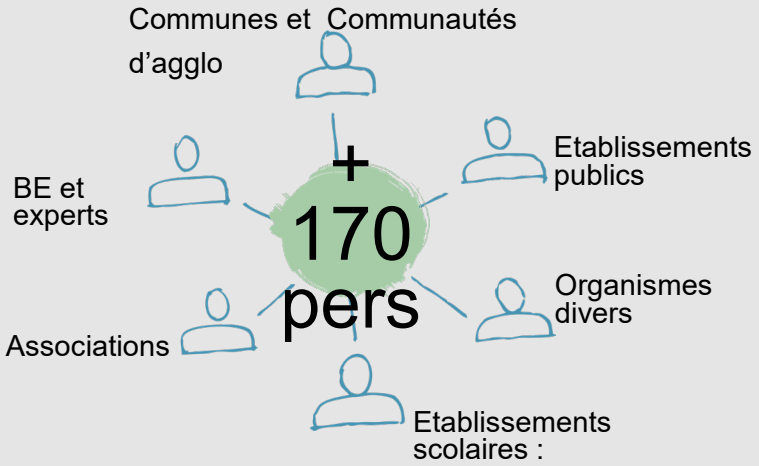

Axe 1 : agir

Préserver, restaurer et gérer

Restauration et entretien des mares des Antilles

SCAN ME

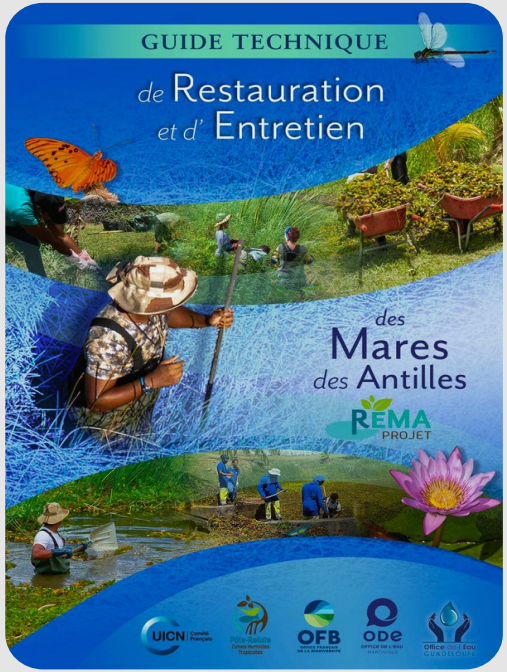

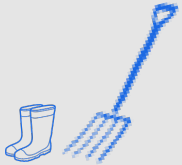

Et ensuite ?

Axe 1 : agir

Préserver, restaurer et gérer

Le Label Bas Carbone pour la restauration hydraulique des tourbières dégradées :

Vers une valorisation économique des réductions d'émissions des GES des tourbières restaurées.

- Méthode pour **quantifier les émissions** évitées grâce à la restauration.
- Objectif : **financer les travaux** de restauration grâce à la vente de ces réductions d'émission de CO_2 à travers des financements volontaires.
  Co-financement possible à hauteur de 50%.
  Durée de labélisation de 30 ans.
- Travaux éligibles : travaux de génie écologique pour la restauration **hydraulique**.
- Sites éligibles : tourbières dégradées en France hexagonale, à l'exception des systèmes possédant une gestion artificielle des niveaux d'eau.

En ce moment :

- ✔ La méthode est en cours de consultation publique et examen par un conseil d'experts.
- ✔ Publication attendue en 2025.

Prochainement :

- ✔ Accompagnement des gestionnaires pour définition des sites éligibles (émergence de projet) possible prochainement.
- ✔ Préfiguration d'une méthode LBC adaptée aux marais régulés.

Axe 2 : mobiliser

-Mettre en oeuvre des approches stratégiques
-Mobiliser les acteurs

2 années de cocréation, mobilisation de 182 acteurs

17 acteurs nationaux experts (associations, agences d'état, instituts de recherche, etc.)

5 ateliers thématiques de cocréation en 2024

3 Phases de contribution et validation avec le Ministère en charge de la Transition Ecologique

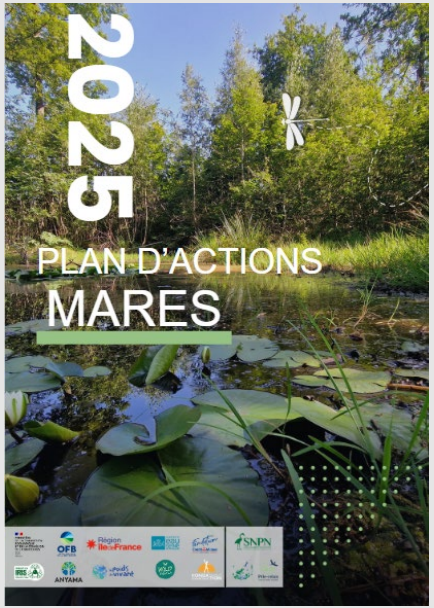

Axe 3 : connaître

-Développer les connaissances et les rendre accessibles

Le Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides - RPDZH

- suivi et bancarisation des inventaires des milieux humides (et données associées) faits par les membres du réseau

- interface de consultation de données et informations géographiques pour visionner les inventaires et “prélocs” à différentes échelles

But : la valorisation collective de l'information géographique

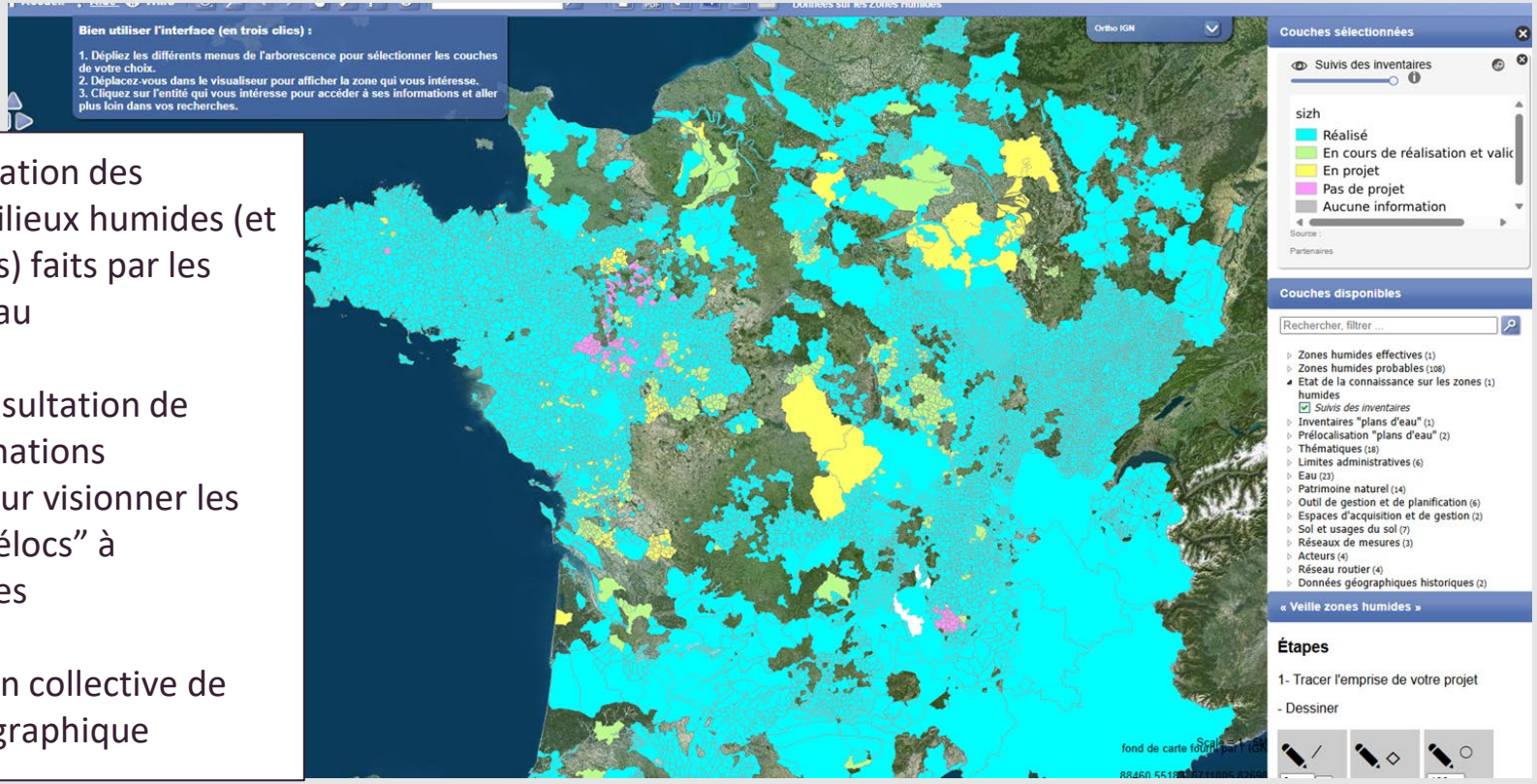

PLateforme Unifiée de données sur les Milieux Humides - PLUMH

Vous avez dit milieux humides ?

Un milieu humide comprend les zones humides loi sur l'eau, les zones humides loi sur l'eau avec arrêté de 2008-2009, les marais et les zones humides selon la convention de Ramsar

Une banque nationale pour l'amélioration des connaissances !

La banque nationale des données relatives aux milieux humides s'inscrit dans le « système d'information de la planification de l'eau et des milieux aquatiques » du schéma national des données sur l'eau, les milieux aquatiques et les services publics d'eau et d'assainissement (SNDE) de 2018 modifié par arrêté du 27 mai 2021. Le Réseau Partenarial des Données sur les Zones humides est depuis 2019 la platefome nationale des données sur les milieux humides et deviendra PLUMH en 2026.

Une plateforme de partage l'information géographique aux services des milieux humides

La plateforme va capitaliser les données des acteurs locaux, régionaux et nationaux à savoir :

- les zones d'études, territoire à l'intérieur desquels sont effectués les pré-localisations et les inventaires ;
- les pré-localisations, où sont localisées les zones humides probables, enveloppes à l'intérieur desquelles la présence de zones humides est la plus probable en fonction de plusieurs méthodes ;
- les inventaires, où sont localisées les zones humides effectives, territoire ayant un caractère humide avéré (relevés terrain basés sur le critère végétation hygrophile ou hydromorphie des sols) et pouvant être en bon état ou dégradé.
- les sondages pédologiques ;
- les plans d'eau (mares et étangs) ;
- et toutes autres données capitalisées sur l'eau, la biodiversité, le sol, le sous-sol, etc.

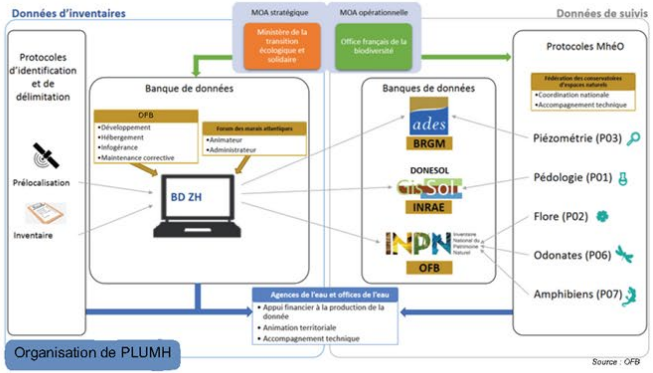

Organisation de PLUMH

Un réseau structuré

acteurs données échanges systèmes d'information

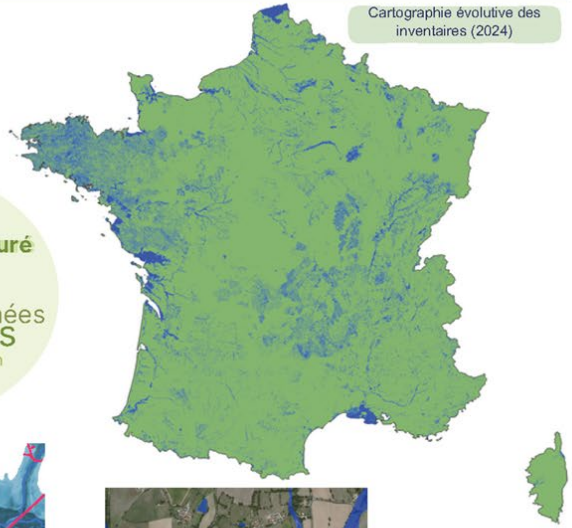

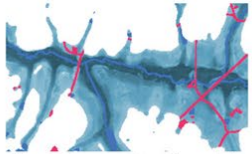
Pré-localisation - zones humides probables

LETG-UMR 6554 CNRS-Université de Rennes 2 - PatriNat OFB-MNHN - Institut Agro Rennes-Angers - INRAE - Agence de l'eau RMC - Tour du Valat

Inventaire - zones humides effectives

Communauté de communes Terres de Sèvres et BD ORTHO® IGN

Une cartographie évolutive !

Depuis de nombreuses années, les acteurs locaux réalisent des inventaires des zones humides pour améliorer la connaissance sur ces territoires. En 2024, 63 % du territoire français métropolitain est inventorié. De nombreux inventaires sont en cours actuellement !

Animation de la plateforme

En coordination avec l'Office Français de la Biodiversite, le Forum des Marais Atlantiques assure l'administration de cette plateforme nationale, l'animation sur l'ensemble du territoire français (hexagone et outre-mer) couvert par la banque nationale auprès des partenaires et producteurs de données milieux humides, leur collecte, leur compilation et leur intégration en base, ainsi que la mise à jour des contenus du site éditorial.

Accédez à l'information

Retrouvez l'ensembles des informations sur **www.reseau-zones-humides.org/**

Contact : **fma@forum-marais-atl.com**

Merci de votre attention

SITE NAUTIQUE DE VAIRES-TORCY / MARNE-LA-VALLÉE

21 ET 22 MAI 2025

HYDRO EXPO #4

SALON DE L'ENTRETIEN ET DE L'AMÉNAGEMENT DES ENVIRONNEMENTS AQUATIQUES

crédit : N.Boulard

ANEB
ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DES BASSINS

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITÉ, DE LA FORÊT, DE LA MER ET DE LA PÊCHE
Liberté Égalité Fraternité

Pôle-relais Zones Humides

OFB OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

centre de ressources Milieux humides